Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260427-2026_04_02-DE

Délibération n°2026-04-02

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
22/04/2026
Date d'affichage :
22/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 27 avril à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absentes excusées : Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET) et Sabine MARTIN (donne procuration à Hervé LANOE)

Secrétaire de séance : Magalie GUIMARD

OBJET : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Madame la conseillère déléguée aux finances propose d'affecter les résultats 2025 du compte administratif de la Commune sur le BP 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement : 387 578,36 €, affectés en totalité en investissement
Excédent d'investissement : 46 234,88 € affectés en totalité en investissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée aux finances et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter les résultats du compte administratif 2025 de la Commune tel que présenté ci-dessus

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Magalie GUIMARD